



Procédure de conciliation en cas d'absence du conjoint

Par **sheryne77**, le **07/10/2013** à **15:30**

bonjourrrnj ai assigner mn conjoint pour divorce suite a son abandon du domicile ainsi que des violencesrrnon est convoqué auprès du jaf pour la conciliation mais il na pas l'intention de se présenter car il veut trainer la procédure en attendant son recours pour le titre de séjour rejeté pour ses derniers motifsrrnque se passe t il en cas de son absence non justifiés rnle jaf peut il statuer malgré son absencernil veut divorcer en algerie car cela est plus favorable pour lui il peut le faire sur simple repudiation et il peut raconter des choses qui me nuit sur le plan moralernque se passe dans ses cas la j en ai marre datte sachant qil veut seulement son titre de sejourrnmrci à tout les benevoles et participants pour leur aides

Par **sheryne77**, le **09/10/2013** à **15:53**

bonjourrnpourriez vous me repondre svprnmrci à tous